Pour la préservation des sites naturels

Natura 2000 est le réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Ce réseau vise à assurer le maintien voire l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces et habitats.

En France, on compte 1752 sites (soit 12,5% du territoire), en Aquitaine 153 sites (soit 12,4% du territoire régional), en Limousin 36 sites (soit 6,2% du territoire régional).

Une démarche concertée

> **Le comité de pilotage** permet de regrouper autour du projet élus, usagers, propriétaires, experts, etc. Cet organe est un lieu d'échanges et de concertation qui conduit l'élaboration du document d'objectifs et organise ensuite la gestion du site.

> **Le document d'objectifs** est une description précise du site *(habitats naturels, espèces animales et végétales, activités humaines, enjeux naturels à préserver, etc.)* à partir de laquelle un plan d'action est défini pour maintenir et améliorer la qualité du site tout en tenant compte des activités humaines pratiquées *(agriculture, sylviculture, loisirs...)*.

> **Des contrats** pour agir : les contrats agricoles, forestiers ou autres permettent aux signataires de mettre en œuvre des actions concrètes et volontaires définies *(rémunérées ou aidées)*, visant à préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.
Ex. : Fauche tardive des prairies et absence de fertilisation, favoriser le maintien des vieux arbres

> **La charte Natura 2000** est un guide de bonnes pratiques propre au site, qui permet aux usagers, aux propriétaires et aux élus, qui souhaitent y adhérer, de contribuer à l'atteinte des objectifs du site.
Ex. : Ne pas modifier les conditions d'alimentation en eau d'une zone humide

Anticiper pour mieux préserver

Les porteurs de projets d'aménagements *(comme la création d'une carrière)* ou de manifestations culturelles ou sportives doivent s'assurer que leur projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.
Cette procédure nommée « **évaluation des incidences** » permet de prévenir d'éventuels dommages voire de redéfinir les projets afin d'éviter des impacts négatifs sur le site.

5 sites présents sur le territoire du Parc sont inscrits au réseau Natura 2000.

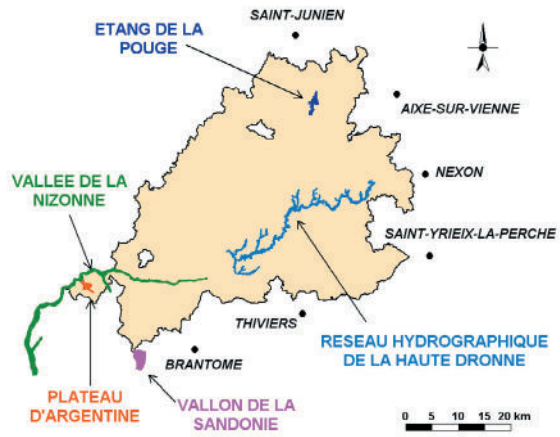

Vallée de la Nizonne

(FR7200663) : 3602 Ha dont 1026 Ha sur le territoire du Parc
Enjeux : préserver la ressource et la qualité de l'eau
Espèces emblématiques : Vison d'Europe, Damier de la Succise

Plateau d'Argentine

(FR7200810) : 191 Ha (surface totale sur le Parc)
Enjeux : préserver les pelouses sèches calcaires
Espèces emblématiques : Grand Rhinolophe, Grand Murin, Orchidées

Vallon de la Sandonie

(FR7200669) : 612 Ha dont 9,20 Ha sur le territoire du Parc
Enjeux : préserver les pelouses sèches calcaires
Espèces emblématiques : Rhinolophe euryale, Orchidées

Réseau hydrographique de la Haute Dronne

(FR7200809) : 2118 Ha (surface totale sur le Parc)
Enjeux : préserver la ressource et la qualité de l'eau
Espèces emblématiques : Moule perlière, Loutre d'Europe

Etang de la Pouge

(FR7401138) : 225 Ha (surface totale sur le Parc)
Enjeux : conserver les prairies en bordure de l'étang
Espèces emblématiques : Agrion de mercure, Sonneur à ventre jaune

Informations complémentaires

En savoir plus sur Natura 2000 : **www.natura2000.fr**
Parc naturel régional Périgord-Limousin
Maison du Parc - La Barde - 24450 La Coquille
Tél. : 05 53 55 36 00 / info@pnrpl.com
www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

Réalisation : pnrpl / crédits : ©pnrpl , C. Molitor©pnrpl, P. Vanardois©pnrpl , S. Delpeyroux / IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Natura 2000 et la Haute vallée de la Dronne

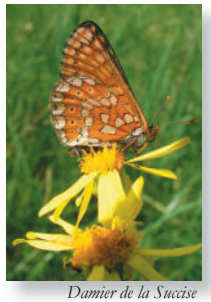
Damier de la Succise

Moules perlières

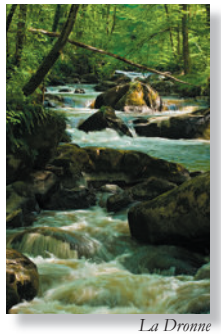
La Dronne

Loutre d'Europe

Avec Natura 2000, les hommes s'engagent pour la biodiversité

Sylvie GOURAUD, conseillère municipale adjointe de la Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière
Animation du site :

> Haute vallée de la Dronne : et au milieu coule une rivière

Le site Natura 2000 intègre 54 km de la rivière Dronne de sa source à Bussière-Galant en Haute-Vienne jusqu'à la sortie du bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière en Dordogne. Le périmètre comprend également les affluents majeurs tels que le Chantres, le Manet ou le Dournaujou. Les vallées étroites, les blocs de granite charriés et le caractère torrentiel de la rivière lui ont valu l'appellation de « Dronne sauvage » !

> Les objectifs à atteindre :

- **Restaurer et conserver** les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **Améliorer les connaissances** du site pour optimiser sa gestion et son évolution.
- **Informer** sur les actions mises en place et **valoriser** la Haute vallée de la Dronne.

> Qu'est-ce qu'implique Natura 2000 pour la Dronne ?

La Dronne

Avec Natura 2000, l'ensemble des acteurs concernés et soucieux de la richesse naturelle du site s'engagent dans une démarche concertée de protection du site.

L'inscription de la Haute vallée de la Dronne au réseau Natura 2000 permet **la mise en place d'un animateur local**.
Sa mission première est de **promouvoir les contrats de gestion et de préservation auprès des propriétaires et des gestionnaires** de parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000.

> La moule perlière, une habitante de nos rivières qui se fait de plus en plus rare

La Moule perlière *(Margaritifera margaritifera)* mène une vie cachée, à moitié enfouie dans le lit de la rivière. Pouvant filtrer jusqu'à 50 litres d'eau par jour, **elle est très sensible à la qualité de l'eau**. Autrefois très courante, la présence de l'espèce n'est signalée aujourd'hui que sur environ 80 cours d'eau français et seulement quelques-uns, comme la Dronne, présentent encore des signes de reproduction.
C'est la dégradation des milieux *(recalibrage des rivières, barrages, pollution des eaux)* qui a fortement contribué à la diminution des effectifs. Selon les spécialistes, les populations auraient régressé d'au moins 99% en à peine un siècle : **la Moule perlière est aujourd'hui proche de l'extinction**. En fait, elle ne subsiste plus que dans les cours d'eau restés très proches de leur état naturel comme c'est le cas pour la Dronne cristalline qui accueille à ce jour 15% de la population nationale.

Les mulettes dans leur milieu

Suivi du nombre de moules perlières dans le fond de la rivière

> Un cycle de vie fragile

La Moule perlière - ou mulette - est un mollusque bivalve qui se distingue par une coquille épaisse, allongée en forme de rein.
Elle est strictement dépendante de la bonne santé des populations de **Truite fario**. Après la fécondation et une fois libérée, la larve de Moule doit, pour pouvoir se développer, se fixer sur les branchies d'une Truite fario ou d'un Saumon atlantique lorsqu'il est présent. Après la métamorphose, les jeunes moules s'enfouissent jusqu'à 50 cm de profondeur où elles vivent entre 2 et 4 ans.

Les larves de Moules perlières se fixent sur les branchies de la truite

A ce stade, elles sont alors particulièrement vulnérables au colmatage *(envasement du fond de la rivière)* du lit de la rivière qui altère fortement la circulation de l'eau en profondeur.
La Moule perlière peut vivre jusqu'à 200 ans enfouie verticalement dans les cours d'eau rapides aux fonds sableux ou graveleux.

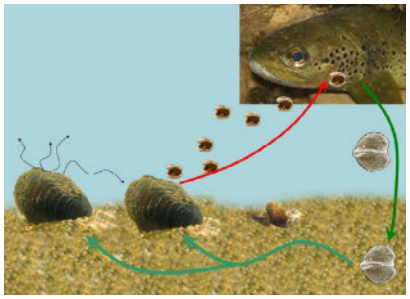

Cycle de reproduction - ©V. Prié

> La mulette, cette perle rare

Si seulement une moule sur mille renferme une perle, qui plus est d'une qualité très médiocre, cette espèce est véritablement « la perle de nos rivières ». Menacée d'extinction, la mulette est aujourd'hui intégralement protégée par la loi en France et en Europe et au-delà de la sauvegarde d'une espèce, c'est bien d'un enjeu de préservation d'un environnement de qualité qu'il s'agit !

> Que faire pour la protéger ?

> Restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau en supprimant les ouvrages qui font obstacle au libre écoulement des eaux *(seuil d'ancien moulin, digue d'étang)* ou en les aménageant *(passe à poissons ou dérivation d'étang)* lorsqu'ils sont toujours utilisés.

> Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau en limitant les apports d'engrais sur les parcelles proches des rivières, en aménageant des abreuvoirs et en posant des clôtures pour éviter que le bétail ait accès direct au cours d'eau et également en aménageant des ouvrages de franchissement de cours d'eau au niveau des passages à gué.

> Restaurer la fonction et la dynamique des berges en supprimant les plantations de résineux et les remplaçant par des arbres feuillus locaux et adaptés aux bords de cours d'eau.

> Des espèces qui font la richesse du site

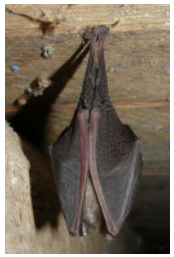

Petit rhinolophe

Cuivré des marais

Sonneur à ventre jaune